

Décision

Générale

colonial

Décision n° 324 du 17 Avril 1943.

n° 324

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 01/05/1943

Date de publication
17 avril 1943

Date du numéro
1 mai 1943

TEXTE INTÉGRAL

Est libéré du service active pour compter du 1er Avril 1943. 633 – ABDI GOULED Ce Caporal qui a 16 ans de service peut prétendre à un pécule dont le montant sera fixé ultérieurement. Par décision n° 325 du 17 Avril 1943. Est libéré du service actif pour compter du 5 avril 1943. Par fin de contract. 418 – OUARSAMA DARAR Ce Milicien qui n'a pas atteint Quinze ans de service ne peut prétendre a aucune indemnité.